



Interpellation de Mme Van Offelen : Des bancs publics pour rompre l'isolement des personnes âgées.

Mme Van Offelen rappelle qu'autrefois, on voyait souvent des personnes âgées assises en groupe sur des bancs publics.

Cette image du passé est remplacée aujourd'hui par celle d'une personne âgée isolée se déplaçant péniblement avec un déambulateur.

Si les personnes âgées ou à mobilité réduite ne disposent pas de bancs pour s'asseoir, elles hésiteront à sortir de chez elles et leur isolement social n'en sera que plus important.

La présence de bancs publics ergonomiques, dotés de dossiers et d'accoudoirs et installés dans des endroits sûrs et bien éclairés, est de nature à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Ce problème se pose avec une acuité particulière à Uccle, étant donné que 20 % de ses habitants ont plus de 65 ans.

Une étude de l'université de Manchester a établi qu'il serait opportun d'installer des bancs publics à intervalles réguliers, si possible tous les 50 mètres.

Il conviendrait d'identifier dans chaque quartier les endroits où l'installation de bancs supplémentaires serait opportune, en concertation avec les riverains et les commerçants.

De combien de bancs dispose-t-on à Uccle ? L'administration communale a-t-elle établi un cadastre des bancs publics, avec leur répartition sur le territoire ?

M. Desmet précise que les bancs sont, après les poubelles, le mobilier urbain le plus présent dans l'espace public.

Mais il convient de distinguer les bancs selon leur usage si l'on veut développer une politique cohérente en ce domaine.

Les bancs évoqués par Mme Van Offelen, qui pourraient être qualifiés de bancs « relais », permettent aux piétons de faire une courte pause avant de reprendre leur marche.

D'autres permettent de patienter dans un lieu d'attente, à l'instar des sièges placés dans les aubettes de la STIB.

D'autres encore, qui pourraient être qualifiés de bancs « plaisir », sont propices à la conversation, aux rencontres, à la sieste, dans un environnement de détente.

Il convient de favoriser ces divers usages en tenant compte des temporalités multiples au sein de l'espace public, plutôt que de généraliser le placement de bancs « multi-usages », et ce d'autant plus que tous les usages ne sont pas nécessairement souhaités : il arrive en effet que des citoyens sollicitent l'enlèvement d'un banc.

Le choix des bancs publics doit être fondé sur les critères de coût, d'entretien, de viabilité, de séchage.

On peut aussi y joindre des boîtes à livres ou en faire des objets artistiques et décoratifs, en s'inspirant par exemple de l'initiative lancée dans les parcs publics par Mme l'Echevine De Brouwer pour utiliser à cette fin les arbres en fin de vie.

M. l'Echevin Wyngaard répond qu'Uccle dispose de 276 bancs publics recensés dans une cartographie informatisée.

Le territoire communal est donc plutôt bien couvert. Outre le remplacement des bancs existants arrivés en fin de vie, l'installation de bancs supplémentaires est envisagée dans les nouveaux quartiers.

C'est notamment le cas pour le plateau Engeland, pour lequel un subside régional a été sollicité pour l'installation d'une vingtaine de bancs.

La commune pourrait en installer davantage mais devrait les payer de ses propres deniers.

Le Conseil consultatif des seniors a mené une réflexion sur les caractéristiques des bancs qui seraient les plus adéquats pour cette catégorie de la population.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que toute installation de bancs doit être conforme au cahier d'accessibilité piétonne établi par la Région.

Il faut en ce domaine parvenir à un équilibre : les bancs publics sont un facteur de convivialité incontestable mais ne font pas nécessairement toujours le bonheur des riverains lorsque leur utilisation intempestive durant la nuit entraîne des nuisances sonores.

Il s'agit de concilier la nécessité de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite avec la préservation de la tranquillité des riverains.

M. l'Echevin Wyngaard est néanmoins tout à fait disposé à réfléchir à une éventuelle extension du nombre de bancs sur le territoire communal.

Mme Van Offelen souhaite que la population des quartiers concernés, qu'il s'agisse des habitants ou des commerçants, soit consultée sur ce point.

L'augmentation du nombre de bancs ne devrait pas susciter de résistance dans les espaces verts, où ils ne dérangent personne.